

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 16 Novembre 2017

Conseillers communautaires en exercice: 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9,3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Arguel: M. André AVIS Audeux: Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon: M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.1), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.2.2), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.2.2), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.2.2), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay: M. Gilles ORY Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Busy: M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champagney: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.2.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Doluz : M. Fabrico TAILLARD Dovocey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY Francis: Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 3.2) Nancray: M. Vincent FIETIER Novillars: M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle: M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise: Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Pugey: M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER (à partir du 1.2.2) Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire: M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley Mme Christiane Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

Etaient absents: Besançon: M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Champoux: M. Philippe COURTOT Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON La Chevillotte: M. Roger BOROWIK Larnod: M. Hugues TRUDET Les Auxons: M. Serge RUTKOWSKI Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux: M. Patrick CORNE Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Noironte: M. Claude MAIRE Rancenay: M. Michel LETHIER Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: Mme Annick JACQUEMET Saône: M. Yoran DELARUE Venise: M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges: M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants: J. ACARD, E. ALAUZET, T. BIZE (jusqu'au 1.2.1), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 2.2), G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 1.2.2), YM. DAHOUI, D. DARD (jusqu'au 1.2.1), C. DEVESA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, T. MORTON, A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), I. SUGNY, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.2.1), S. WANLIN, G. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), C. LINDECKER, S. RUTKOWSKI, P. CORNE, JM. BOUSSET, M. LETHIER, J. KRIEGER (jusqu'au 1.2.1), A. JACQUEMET, Y. DELARUE, JC. CONTINI, JC. ZEISSER,

Mandataires: P. MOUGIN, D. SCHAUSS, C. LIME (jusqu'au 1.2.1), J. GROSPERRIN, N. BODIN (à partir du 2.2), M. LEMERCIER, P. GONON (à partir du 1.2.2), C. MICHEL, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.2.1), A. VIGNOT, L. CROIZIER, M. ZEHAF, JS. LEUBA, F. PRESSE (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB, P. CURIE (jusqu'au 1.2.1), Y. POUJET, B. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), V. FIETIER, J. CANAL, T. JAVAUX, F. BAILLY, MJ. BERNABEU, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.2.1), P. ROUTHIER, M. DONEY, C. ZOBENBULLER, Y. MAURICE,

Délibération n°2017/003863

Rapport n°4.2 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs - Ouverture à de nouvelles communes

Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs -Ouverture à de nouvelles communes

Rapporteur: Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé:

La Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs a été signée en 2012 par 15 communes. Elle est animée par le Grand Besançon. Il est proposé d'ouvrir la possibilité de la signer à toutes les communes du Grand Besançon dont le territoire est traversé par la rivière Doubs.

I. Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs

Cette Charte paysagère est issue d'un accord entre le Grand Besançon et l'Etat pour une intervention spécifique en faveur de la préservation du paysage sur les collines de la vallée du Doubs. En effet, l'Etat avait envisagé la création d'un site classé sur un ensemble de communes, projet abandonné au profit de la Charte.

Les communes actuellement signataires sont celles qui étaient anciennement concernées par le projet de site classé et celles qui avaient rejoint volontairement la démarche en 2012 : Arguel, Avanne-Aveney, Besançon, Beure, Boussières, Busy, Chalèze, Chalezeule, Fontain, Larnod, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Rancenay et Thoraise.

Depuis, des actions d'accompagnement à l'émergence de projet en faveur du paysage ont été menées. Le Grand Besançon organise chaque année des animations grand-public (cette année à Besançon, Beure et Montferrand-le-Château) et les communes peuvent bénéficier de financements en faveur du paysage dans le cadre du fonds « Centres de village ».

II. Proposition d'ouverture à de nouvelles communes signataires

Les caractéristiques paysagères identifiées par la charte (topographie, présence de la rivière, falaises, coteaux boisés et fonds de vallée agricoles...) tout comme les enjeux (points de vue, gestion de l'enfrichement des coteaux...) se retrouvent tout au long de la vallée, bien au-delà des communes actuellement signataires.

Certaines communes de la vallée, non actuellement signataires, pourraient porter des projets en faveur du paysage et souhaiter bénéficier pour cela d'un soutien technique ou financier par le biais de l'axe 3 du fonds « Centres de village ». Il est à noter que des associations porteuses de projets en faveur du paysage sur le territoire des communes signataires peuvent également bénéficier de ce soutien.

Il est donc proposé d'ouvrir la possibilité de signer la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs à l'ensemble des communes du Grand Besançon dont le territoire est traversé par la vallée du Doubs (la vallée est délimitée par les deux lignes de crête situées de part et d'autre de la rivière). La possibilité de signature de la Charte s'élargirait par conséquent aux communes suivantes : Deluz, Vaire, Novillars, Roche-lez-Beaupré, Thise, Grandfontaine, Torpes, Osselle-Routelle, Byans-sur-Doubs, Villars-Saint-Georges, Roset-Fluans et Saint-Vit.

Mmes V. MAILLARD et A. OLSZAK et MM. JN. BESANÇON, D. CUCHE, D. JACQUIN, J. KRIEGER, F. LOPEZ, A. LORIGUET, D. PAINEAU, P. ROUTHIER (2) et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe d'ouvrir la possibilité de signer la Charte paysagère à l'ensemble des communes du Grand Besançon dont le territoire est traversé par la vallée du Doubs.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU 1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 105 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 12

Préfecture du Doubs

Reçule 2 9 NOV. 2017

Controle de legalité